



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 081-218102713-20251126-DC251126078-AR

**DECISION N° DC-251126-078
(Commande Publique)**

Marché à Procédure Adaptée

**Marché N° 2025-TVX-02
Avenant n° 1**

**REALISATION D'UNE AIRE DE LAVAGE
au Centre Technique Municipal**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu le marché public n°2025-TVX-02 relatif à la REALISATION D'UNE AIRE DE LAVAGE AU CTM conclu le 05/11/2025 avec la société GINESTET TP ;
- Vu le projet d'avenant n° 1 ayant pour objet la modification des modalités de finition de la dalle ;
- Considérant que cette adaptation est nécessaire afin de garantir une qualité de finition supérieure ;

DÉCIDE,

Article 1. D'approuver l'avenant n° 1 au marché public n° 2025-TVX-02 conclu avec la société GINESTET TP prévoyant le remplacement de la finition talochée par une finition lisse à l'hélicoptère avec quartz. Cette modification entraîne une augmentation de **581,90 € HT** (+ 2,13 %), portant le montant du marché à **27 862,60 € HT**.

Article 2. De signer l'avenant susmentionné ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Article 3. De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.

Article 4. De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Délai et recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



SAS GINESTET TP

Terrassement, Démolition, Assainissement
600 chemin de Fontrantoulayre
81600 BRENS
Tél : 06 86 63 11 50
email : ginestet.tp@gmail.com

DEVIS

Numéro: 20250634

BRENS, le jeudi 06 novembre 2025
Date de validité : 05/01/2026

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le 05/12/2025
ID : 081-218102713-20251126-DC251126078-AR

Adresse du chantier :

635 rue du Capitaine Beaumont
81370 SAINT SULPICE

Mairie Saint Sulpice la pointe

635 rue du Capitaine Beaumont
81370 SAINT SULPICE

Objet du devis :

Réalisation d'une aire de lavage de véhicules, 2025-TVX-02.

N°	Désignation	Un	Quantité	PV HT	% Rem	Mont. H.T	TVA
1	Amené, repli du matériel et implantation.	F	1,00	350,00		350,00	3
2	Réalisation plan exe et DOE.	EN S	1,00	250,00		250,00	1
1 Aire de lavage:							
1.1	Sciage du revetement.	MI	42,00	4,60		193,20	1
1.2	Démolition de la dalle et évacuation des gravats.	M ²	49,50	14,20		702,90	1
1.3	Décapage et évacuation des déblais. (-0.70m du TA)	M ²	123,00	19,50		2 398,50	1
1.4	Mise en décharge des déblais.	T	168,00	8,20		1 377,60	1
1.5	Fourniture et mise en place de matériaux type 0/80 sur environ 35cm d'épaisseur y compris compactage.	M ²	123,00	17,50		2 152,50	1
1.6	Fourniture et mise en place de matériaux type 0/20 sur environ 15cm d'épaisseur y compris compactage.	M ²	123,00	11,20		1 377,60	1
1.7	Réalisation d'essais à la plaque (>50MPa).	F	1,00	450,00		450,00	1
1.8	Coffrage, ferraillage double nappes de treillis et coulage de la dalle. (finition taloché)	M ²	110,00	104,50		11 495,00	1
Sous-total Aire de lavage:							
20 147,30							
2 Réseaux:							
2.1	Création d'un regard grille plate en fonte D400 50x50cm. (PMR)	EN S	2,00	450,00		900,00	3
2.2	Réalisation de tranchée et remblaiement de celle ci en matériaux type 0/20 ou matériaux de substitution y compris compactage.	MI	26,00	58,00		1 508,00	1
2.3	Fourniture et pose de tuyau diam 125 CR8 y compris	MI	26,00	8,40		218,40	1

N°	Désignation	Un	Quantité	PV HT	% Rem	Mont. H.T	TVA
2.4	gravette et filet. Fourniture et mise en place d'un clapet anti retour. (sortie derbourbeur, dans regard existant)	F	1,00	162,00		162,00	1
	Sous-total Réseaux:					2 788,40	
<u>3</u>	<u>Traitemen</u> t de l'eau:						
<u>3.1</u>	<u>Séparateur:</u>						
3.1.1	Fourniture et pose d'un séparateur hydrocarbures et débourbeur. Taille nominale 3 Marquage CE suivant EN 858-1 Classe d'implantation 1d selon NFP16-451-1/CN	EN S	1,00	2 087,00		2 087,00	1
	Sous-total Séparateur :					2 087,00	
<u>3.2</u>	<u>Circulation sur séparateur:</u>						
3.2.1	Fourniture et mise en place d'une rehausse et d'un couvercle D400.	EN S	1,00				1
3.2.2	Réalisation d'une dalle de répartition en béton épaisseur 20cm. (2.5x2.5ml)	F	1,00	653,00		653,00	1
	Sous-total Circulation sur séparateur :					653,00	
<u>3.3</u>	<u>Alarme séparateur:</u>						
3.3.1	Fourniture et pose d'un boîtier d'alarme. (raccordement du séparateur au boîtier, boîtier fixé près du tableau elec)	EN S	1,00	845,00		845,00	1
	Sous-total Alarme séparateur :					845,00	
	Sous-total Traitement de l'eau:					3 585,00	
<u>4</u>	<u>Divers:</u>						
4.1	Démarche DREAL.	F	1,00	160,00		160,00	1
	Sous-total Divers:					160,00	

Devis Gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Total H.T.	27 280,70
26 030,70 à TVA ₁ : 20%	5 206,14
1 250,00 à TVA ₃ : 10%	125,00
Total T.V.A.	5 331,14
Total T.T.C.	32 611,84
Net à payer (Euro)	32 611,84

Clause de réserve de propriété: Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances porrra entraîner la revendication des biens.

Signature Entreprise**SAS GINESTET TP**600 Chemin de Fontrantoulayre
81600 BRENS
06 86 63 11 50
ginestet.tp@gmail.com
SIREN : 788 472 926Date et signature du client, précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord du devis et des CVG" conditions de vente générales.

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	<Hors Tranche>	1,00	600,00	600,00
1	Aire de lavage:	1,00	20 147,30	20 147,30
2	Réseaux:	1,00	2 788,40	2 788,40
3	Traitement de l'eau:	1,00	3 585,00	3 585,00
3.1	Séparateur:	1,00	2 087,00	2 087,00
3.2	Circulation sur séparateur:	1,00	653,00	653,00
3.3	Alarme séparateur:	1,00	845,00	845,00
4	Divers:	1,00	160,00	160,00

N°	Désignation	Un	Quantité	PV HT	% Rem	Mont. H.T	TVA
1.9	<p style="text-align: center;">Variantes du devis</p> <p>Coffrage, ferraillage double nappes de treillis et coulage de la dalle. Finition (lisse) de la dalle à l'helicoperte et au quartz.</p>	M ²	110,00	109,79		12 076,90	1

Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GINESTET TP

Après signature du devis par les deux parties, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après.

Ces conditions s'appliquent malgré toute clause contraire figurant sur d'autres documents contractuels joints aux marchés et notamment malgré toute clause contraire au CCAP

Toutes les dérogations aux présentes dispositions devront faire l'objet d'un accord écrit de notre part figurant dans notre offre et constitueront alors les conditions particulières de nos relations contractuelles.

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le contrat pourra être résolu de plein droit au profit et à l'initiative de l'autre partie.

Durée de validité de l'offre

Les propositions de devis, constituent un engagement ferme de notre part pendant une durée de 60 jours de date à date.

Seule une commande écrite de la part du client, avec la mention " Bon pour accord " daté et signé par le client, conforme à notre offre sera honorée après acceptation de notre part.

En cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de ne pas y donner suite ou de réviser ses conditions d'intervention.

Prix

Nos prix sont stipulés hors taxes et établis d'après les conditions économiques en vigueur à la date de notre proposition initiale.

Pour des travaux dont la durée d'exécution serait supérieure à 3 mois, les prix sont révisés par application de la formule: $P = Po \times (In/lo)$ où P est le prix révisé, Po est le prix initial HT, I est la valeur de l'index le plus adapté en fonction de la nature de la prestation, In est la valeur de cet index au mois d'exécution des travaux et lo la valeur de ce même index à une date antérieure d'1 mois à celle de notre proposition initiale.

Engagement du client

Dans le cas de travaux nécessitant une autorisation (tels que déclaration de travaux, permis de conduire, autorisation de copropriété/de voisinage, etc...) le client s'engage à nous en informer lors de la signature du contrat. Le client est seul responsable de l'obtention de l'autorisation de mise en œuvre de la commande. Toute prestation non prévue dans la proposition initiale devra faire l'objet d'une demande du client, acceptée par écrit. Elle fera l'objet d'un devis additif indiquant la base d'estimation des nouveaux prix. Aucun cautionnement ne sera exigé de l'Entreprise. De même, il ne sera effectué aucune retenue de garantie sur les acomptes mensuels et le règlement définitif.

Délai d'exécution

Sauf stipulation particulière, il est donné à titre indicatif et seront exécutés dans un délai maximum d'un an après la signature du devis.

Dans tous les cas, le délai d'exécution sera prolongé de la durée des journées d'intempérie, des périodes de grèves ou de congés payés, et en cas de force majeure. De même, dans tous les cas, les interruptions de travaux provoquées par le client ou son représentant, par d'autres corps d'état ou par l'administration prolongent autant que le besoin le délai d'exécution.

En cas de pénurie, si le matériau proposé dans le devis n'est plus disponible et qu'un matériau équivalent est disponible l'entreprise pourra alors proposer au client un avenant au devis afin que la prestation puisse avoir lieu. Dans ce cas, le client sera libre de valider cet avenant. Si ce dernier refuse la modification du devis il s'engage à attendre le retour en stock du produit initialement prévu mais ne pourra exercer aucun recours contre l'entreprise ni se prévaloir d'un quelconque préjudice en raison du retard dû à la pénurie.

Condition de règlement

Sauf dispositions particulières, le paiement de nos travaux sera effectué net sans retenue de garantie et sans escompte.

Pour les travaux, le règlement s'effectue comme suit :

- acompte de 30% dès réception de la facture d'acompte,
- facture à l'avancement payables sous 8 jours,
- le solde à réception de facture.

Taux de TVA

Le montant des factures sera établi en incluant la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

Le choix du taux réduit est noté en fonction des déclarations du client et sous sa responsabilité. Il convient au client de faire parvenir une attestation de tva à taux réduit au moment de la signature du devis. En cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise.

Confidentialité

Tous les documents (études, plans, avant-projets, solutions techniques, devis, prix) remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, même s'ils ont été établis en collaboration avec le client. Ils ne peuvent être révélés ou transmis sans accord de notre part sous peine de dommages et intérêts.

Retard ou défaut de paiement

Tout retard de paiement autorise l'entreprise même sans mise en demeure et sans préavis, à suspendre immédiatement la réalisation des travaux jusqu'au paiement complet de l'acompte ou des situations.

Le non-respect d'une des échéances convenues entraînera l'application des pénalités de retard sont d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Tous les frais de recouvrement des créances en retard de règlement sont à la charge du client, et seront donc dus avec un minimum de 150€ TTC (hors clause pénale).

Réception des travaux

La réception est prononcée par le Maître de l'Ouvrage ou son représentant dès la fin de nos travaux. Elle interviendra de plein droit, 8 jours calendaires après la date constatée d'achèvement des travaux ou en l'absence d'une telle constatation, le jour de la prise de possession de l'ouvrage par le client, même sans complet paiement du prix.

Les matériaux utilisés restent la propriété intégrale de l'entreprise jusqu'au paiement complet de la facture.

Si l'exécution des travaux donnait lieu à des réserves, celles-ci devront être formulées par LRAR, dans les 8 jours calendaires suivant la date d'achèvement des travaux. Passé ce délai, aucune réclamation sur la qualité de nos travaux ne pourra être acceptée.

Garantie et Réclamations

L'entreprise souscrit une assurance responsabilité civile et décennale qui couvre l'ensemble des prestations proposées et qui prend effet pendant et dès la réception définitive des travaux.

Nos travaux relèvent des garanties légales applicables. Leur garantie est exclue pour les réparations résultant d'une usure normale ou, en cas de détérioration provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien ou d'une utilisation non conforme ou, en cas de détérioration provenant d'un changement de destination des ouvrages ou fournitures.

Le transfert de la possession et des risques s'effectue à la livraison.

Règlement des litiges

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

Tout litige relatif aux prestations conclus sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve notre siège social qui appliquera le droit français.

Utilisation de photographie

L'entreprise sera amenée à prendre des photos ou vidéos avant/pendant/après les travaux avec Certifall afin de constituer une preuve juridique des étapes du chantier.

Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser pour promouvoir le savoir-faire et l'image de l'entreprise, sur tout support de son choix, et notamment sur son site internet. Le client a la faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

Données

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par notre entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est notre entreprise, dont le nom, les coordonnées postales et email figurent au recto. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).